

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
19/09/2025		
Date d'affichage		
19/09/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **Jeudi 25 Septembre 2025 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt cinq
et le vingt-cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc , ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Regny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche) DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

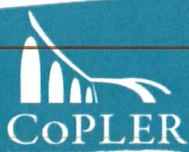
Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges), FESSY Véronique a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), GIRAUD Stéphanie a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : PRAST Lionel (St Just la Pendue)

Délibération : 2025-068-CC

OBJET : Budget Château - Décision modificative n°2

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-068-CC**OBJET : Budget Château - Décision modificative n°2**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-031-CC du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 du Budget Château,

Lors de l'élaboration du budget château, des crédits n'ont pas été prévus à l'imputation 6588 – Autres charges diverses de gestion courante. Or des écritures comptables concernant les arrondis du prélèvement à la source ont été passés qui nécessitent l'ouverture de crédits sur cette imputation comptable. Il convient donc d'ajuster le budget en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 qui se présente de la manière suivante :

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	50,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 25/09/2025

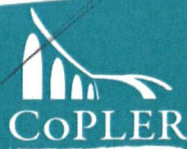
Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr